

GLENIUM® T 803

Superplastifiant/haut réducteur d'eau/retardateur de prise pour béton
EN 934-2: T11.1/11.2

Domaine d'application	<ul style="list-style-type: none">• Béton projeté
Action	<ul style="list-style-type: none">• Réduction de la quantité d'eau de gâchage pour une consistance équivalente• Amélioration de l'ouvrabilité• Accroissement de l'ouvrabilité pour une consistance équivalente• Amélioration de la résistance finale pour une consistance équivalente• Amélioration de l'étanchéité pour une consistance équivalente
Plage d'utilisation recommandée	0.6 – 1.5 % par rapport à la teneur en ciment
Adjonction	L'efficacité de l'adjuvant est optimale à condition de l'ajouter immédiatement après l'adjonction de la première eau de gâchage (70–80 % de la quantité totale). Éviter de l'ajouter à un mélange sec. N'entreprendre le dosage final précis de l'eau de gâchage qu'après écoulement de $\frac{2}{3}$ de la phase de malaxage par voie humide afin d'éviter tout excédent éventuel d'eau dans le béton. Pour garantir une efficacité optimale de l'adjuvant, nous recommandons une phase minimale de malaxage par voie humide de 45–60 secondes en fonction du type de malaxeur.
Remarque	Béton projeté pour une mise en œuvre prolongée; peut être réactivé et accéléré à tout moment avec des accélérateurs de série de MEYCO® SA. L'efficacité du produit est influencée par le dosage, la température, le type de ciment, la teneur en matières farineuses, la teneur en eau (rapport eau-ciment), le mode de transport, etc.
Combinaisons possibles	Une combinaison judicieuse peut s'envisager avec les produits suivants: <ul style="list-style-type: none">• DELVO®CRETE Stabilisator 10 (retardateur de prise ou régulateur de consistance)• GLENIUM® STREAM 2 (régulateur de viscosité)• MEYCO® MS 610 / 660 (Poussière de silice / Poussière de silice sous forme de suspension)• MICRO-AIR® 300 / 302 / 304 (entraîneurs d'air)• RHEOMIX® 880 (Agent antibullage)• Série de MEYCO® SA (accélérateurs de prise non alcalins pour béton projeté)
Manipulation	Éviter tout contact oculaire ou cutané Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Respecter impérativement les mesures de précaution usuelles pour la mise en œuvre de produits chimiques.
Premiers secours	Après un contact cutané: laver abondamment avec de l'eau et du savon, puis rincer très soigneusement. Après un contact oculaire: rincer immédiatement à l'eau courante pendant plusieurs minutes en maintenant les paupières bien ouvertes, puis consulter un ophtalmologue.
Ecologie	Ne pas déverser dans la nappe souterraine, des eaux usées ou à l'égout, même en petite quantité. Label de qualité: le produit remplit les directives écologiques de l'Association suisse des fabricants d'adjuvants pour béton FSHBZ.
Mesures de sécurité	Pour de plus amples informations, prière de demander notre fiche de données de sécurité actuelle (MSDS) via info-as@basf.com ou auprès de notre Customer Service Center à Zurich, Tél. +41 58 958 22 44.
Conseil	Pour un conseil, prière de prendre contact avec le conseiller technique responsable de votre région ou de nous téléphoner directement à Zurich, Tél. +41 58 958 22 11.

GLENIUM[®] T 803

CARACTERISTIQUES DU PRODUIT	
Base chimique	solution aqueuse à base de polycarboxylates et d'additifs
Homogénéité	solution homogène, trouble ²⁾
Couleur	brun foncé
Densité relative	1.08 ± 0.02 kg/dm ³
Extrait sec conventionnel	30.5 ± 1.5 %
Valeur du pH	3.5 ± 1.0
Teneur en chlorure soluble dans l'eau (Cl ⁻)	< 0.10 % en masse ⁴⁾
Teneur en alcalins (équivalent Na ₂ O)	< 3.0 % en masse
Viscosité à 20° C (Brookfield)	< 100 mPa s
Catégorie de pollution des eaux	WGK 1: faible risque pour les eaux
LOGISTIQUE	
Durée de stockage	6 mois
Conditions de stockage	en emballage original, à une température de +5° C à +30° C, à l'abri du gel et d'un rayonnement solaire direct
Marchandise dangereuse selon ADR/SDR	n'est pas une marchandise dangereuse au sens des directives de transport
Elimination	code LMD: 07 06 01
SZID (ID de la préparation/substance)	175502
Principaux dangers	Xi, irritant

Remarques

²⁾ = Le produit peut présenter un léger dépôt dans le bord supérieur qui disparaîtra au brassage.

⁴⁾ = Lorsque la teneur en chlorure est inférieure ou égale à 0.10 % en masse, l'adjuvant peut être dit «sans chlorure».



Remarque d'ordre juridique:

Les indications de cette fiche technique reposent sur l'état actuel des connaissances de BASF Construction Chemicals Europe SA. La mise en œuvre du produit s'effectue sous la responsabilité exclusive du client; celle-ci sera adaptée à l'objet, à son affectation, aux particularités locales, aux données climatiques, ainsi qu'à d'autres influences extérieures. La responsabilité de la sélection du produit incombe au client. Les recommandations s'écartant des indications de nos fiches techniques n'ont un caractère obligatoire qu'à la condition d'avoir été confirmées par écrit par notre siège social de Zurich. Nos conditions générales de vente sont partie intégrante de cette fiche technique.

Etat: décembre 2010